



Fin de bail et préavis légal

Par **locataire59**, le **28/04/2011** à **21:19**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement et je vais déménager dans 15 jours.

J'ai pris soin d'en informer le propriétaire par LRAR dès le 18 mars, lui signalant la durée de mon préavis légal de 3 mois, c'est à dire jusqu'au 18 Juin 2011.

Suite à un entretien téléphonique avec le propriétaire, nous nous sommes entendus pour que je fasse les démarches afin de lui trouver un nouveau locataire au plus vite, en échange d'une réduction de mon préavis.

Mes démarches aboutissant, je lui ai transmis plusieurs dossiers* de locataires potentiels, le propriétaire en a sélectionné deux.

A 15 jours de mon déménagement, j'ai fixé une date pour l'état des lieux de sortie fait par huissier de justice.

Cependant, le propriétaire reste flou quant-à la manière dont je dois lui régler le mois de Mai.

Dois-je lui régler la totalité du mois de Mai et/ou Juin ?

Cordialement.

*dossiers comportant :

- photocopie de carte d'identité
- photocopie du contrat de travail (CDI) + 3 dernières fiches de paie
- photocopie d'avis d'imposition 2009 et 2008
- quittances de loyers pour les candidats déjà locataires

Par **Domil**, le **28/04/2011** à **21:32**

Vous devez lui régler le loyer jusqu'à la fin du préavis ou la date où il a commencé à relouer (il ne peut pas toucher deux loyers en même temps

Quelle est la date de prise d'effet du bail des nouveaux locataires ?